



Comité de quartier du Petit Ronchin

Réunion plénière du 25 mars 2015

*Participant(e)s	Djamila BOURAS, Alain CHERRIER, Thérèse GODON, Simon JANNIN, Simon LECLERCQ, Yann LONGIN, Marie-Josèphe PAUPERT, Bernard SMAGUE, Marc UNAL. 9/22
*Excusé(e)s	Matthieu ANQUEZ, Sylvie DUTOIT, Michel FEUTRIE, Marie-Thérèse JANOT, Marie-Paule VANDENBUSSCHE
*Invité(e)s	Maureen CELET, Conseillère municipale chargée de l'accessibilité et élue référente du comité de quartier. Mme DUTERNE, Brigadier-chef principale de la police municipale. Mme VERMEERSCH, Adjointe au maire déléguée au cadre de vie et à la propreté. Mme DRAPIER, Adjointe au maire déléguée au logement.
*Horaires de la réunion	De 19h00 à 21h30

Ordre du jour :

- Retour sur le comité de quartier du 17 décembre 2014
- Présentation des missions de la police municipale par Mme DUTERNE, Brigadier -chef principale et Mr TAIEB, Directeur de cabinet du maire.
- Présentation de l'organisation du nettoyage des rues par Mme VERMEERSCH, Adjointe au maire déléguée au cadre de vie et à la propreté.
- Présentation du projet relatif à ADOMA par Mme DRAPIER, Adjointe au maire déléguée au logement.
- Circulation:
 - Déplacement piétons et cyclistes au carrefour des rues J. Fostier et A. France.
 - Vitesse excessive rue Chalant.
- Questions du public

Items	Objet
1	<p><u>Retour sur le comité de quartier du 17 décembre 2014 :</u></p> <p>Mr LECLERCQ revient sur le comité de quartier du 17 décembre 2014. Cf. annexe 1.</p>
2	<p><u>Présentation des missions de la police municipale :</u></p> <p>À la demande des membres du Comité de quartier, Mme DUTERNE Brigadier -chef principale et Mr TAIEB, Directeur de cabinet du maire présentent les missions de la police municipale.</p> <p>Il y a 7 agents : 4 policiers municipaux et 3 ASVP (agent de surveillance de la voie publique).</p> <p>Les horaires d'ouverture du poste de police municipale sont :</p> <p style="text-align: center;">Du lundi au vendredi de 8 H à 18 H et le samedi de 8 H à 12 H 30</p> <p>Les missions de la police municipale sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des passages piétons au niveau des écoles - Habitat indigne en coopération avec la CAF et les bailleurs - Patrouilles dans tous les secteurs de la ville - Troubles à l'ordre public - Conflits de voisinage (rôle de médiation) - Respect du code de l'environnement (déjections canines - haies mal taillées – respect des arrêtés municipaux-) - Non respect du code de la route (stationnement gênant ou dangereux – respect du stationnement en alternance – Mise en fourrière - ...) - Objets trouvés : le service gère l'ensemble des objets trouvés. - Sécurisation des manifestations (Braderies et 14 juillet par exemple) - Enregistrement de chiens dangereux. - Verbalisation avec gestion des timbres amendes. <p>Les missions de la police municipale sont identiques à celles de la police nationale, à la différence que l'on doit prévenir un officier de police judiciaire en cas de délit.</p> <p>Pour information, le poste de police nationale de Ronchin est ouvert au public pour les dépôts de plaintes les lundi, mercredi et vendredi matin. Les agents de la police nationale sont en patrouille l'après-midi.</p> <p>Aux autres heures, les dépôts de plaintes ou mains courantes se font au commissariat de Wattignies ou au commissariat central de Lille.</p> <p><u>Questions- interventions:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue J. Jaurès, des véhicules sont stationnés très souvent en double file (livraisons, achats au tabac, retraits d'espèces aux distributeurs...). Les véhicules circulant sont donc dans l'obligation de doubler en empruntant la voie centrale réservée aux vélos et bus, qu'est-il possible de faire ?

	<p>Mme DUTERNE affirme que cette problématique est bien connue de la police municipale. Les interventions sont régulières, mais il n'est pas possible qu'un agent y soit en permanence.</p> <p>- Peut-on avoir une idée du nombre de procès-verbaux dressés ?</p> <p>Mme DUTERNE n'a pas les chiffres en tête mais elle pourra nous les communiquer lors d'une prochaine réunion.</p>
3	<p><u>Présentation de l'organisation du nettoyage des rues :</u></p> <p>Pour faire suite au comité de quartier du 17 décembre 2014 où nous avons abordé la propreté de la ville, Mme VERMEERSCH, Adjointe au maire déléguée au cadre de vie et à la propreté, nous présente l'organisation du nettoyage de la commune.</p> <p>Le nettoyage de la commune est assuré par des agents municipaux et l'association d'insertion Interval, trois équipes sillonnent la ville du lundi au vendredi.</p> <p>L'organisation du nettoyage de la ville prévoit un passage hebdomadaire de ces équipes dans chaque rue.</p> <p>Deux d'entre elles ont un secteur défini, la troisième est volante. Elle intervient sur des points repérés comme « sensibles » tel que le parc de la maire qui est nettoyé quotidiennement.</p> <p>Cette équipe intervient également sur demande. Ces demandes sont à faire auprès des services techniques.</p> <p>Mme VERMEERSCH rappelle que la propreté de la ville est l'affaire de tous et appelle à un comportement citoyen de chacun.</p> <p><u>Questions - interventions :</u></p> <p>- Que faire pour faire disparaître les graffitis de nos murs ?</p> <p>La ville possède une dégommeuse pour effacer les graffitis. Les demandes doivent être faites auprès des services techniques. L'intervention fera l'objet d'une convention entre le propriétaire et la ville</p> <p>- Le nettoyage des rues par la balayeuse s'avère être un moyen efficace mais le stationnement de véhicules ne permet pas un nettoyage complet des rues. Dans certains quartiers la balayeuse passe tôt, stationner dans une autre rue ne fait que déplacer le problème. L'annonce du passage de la balayeuse 10 à 15 minutes avant son passage, comme ce fut le cas il y a quelques années, mériterait d'être étudiée.</p> <p>- Un projet favorisant la mise en place de façades fleuries a été évoqué à une époque. Ce projet consistait à faire des ouvertures dans le macadam le long des maisons afin d'y faire pousser des fleurs et plantes grimpantes. Ce projet est-il toujours d'actualité ?</p> <p>Mme VERMEERSCH n'a pas connaissance de ce projet mais juge l'idée intéressante.</p>

4	<p><u>Présentation du projet relatif à ADOMA :</u></p> <p>Dans le prolongement des intentions émises lors de la réunion de lancement des comités de quartier du 26 septembre 2014, promouvoir une démarche de co-construction entre les élus et les habitants, par l'intermédiaire des comités de quartier. Mme DRAPIER, Adjointe au maire déléguée au logement, présente le projet relatif au foyer ADOMA.</p> <p>Le foyer ADOMA, situé chemin des Margueritois, accueille des travailleurs migrants. Il compte à ce jour 91 logements de 7 m2 environ. Ils sont indécents et vétustes.</p> <p>Un projet d'agrandissement du site, validé par l'équipe municipale précédente, est en cours. Le projet initial était de construire 170 logements. Mme DRAPIER a demandé que ce projet soit revu, qu'il y ait moins de logements et qu'ils soient plus grands.</p> <p>Cette renégociation a abouti au projet actuel de 128 logements d'environ 15 m2 dont quelques appartements plus grands pour accueillir des familles.</p> <p>Une réunion d'information sera organisée par la municipalité et ADOMA pour présenter ce projet à la population.</p> <p><u>Questions- interventions :</u></p> <p>- Mr SMAGUE attire l'attention sur les effets de cet agrandissement concernant le stationnement dans le quartier, qui est déjà problématique. Même si le projet répond aux obligations légales vis-à-vis du stationnement, Mr SMAGUE explique qu'à ce jour le foyer ADOMA possède un parking privé qui est peu utilisé par les locataires du foyer. Ceux-ci préfèrent stationner dans la rue.</p> <p>Il indique également que certains locataires utilisent le parking comme garage de mécanique et entreposent des voitures « épaves » pour pièces détachées. Mme DRAPIER répond qu'Adoma fait régulièrement appel à la police municipale pour constater les voitures ventouses, les verbaliser et si besoin, mettre les épaves à la fourrière.</p> <p>Mr SMAGUE fait également remarquer que les haies sont mal entretenues à l'angle des rues Dillies et Margueritois.</p> <p>Mme DRAPIER me fait part, à l'issue de la réunion publique, avoir omis de dire que ces haies n'existeront plus. Le projet prévoit que le futur bâtiment sera dans l'alignement des maisons de la rue Dillies</p> <p>.</p> <p>- Mme BOURAS demande si l'arrivée de nouvelles familles aura un impact sur les inscriptions des enfants de 2 ans à 3 ans à l'école.</p> <p>Mme DRAPIER répond que pour tout projet immobilier, le rectorat est informé afin de pouvoir anticiper les besoins. Mme DRAPIER rappelle également que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans n'est pas une obligation mais une volonté de la municipalité, néanmoins tous les enfants âgés de 2 ans ne peuvent être accueillis.</p>

5 Déplacement piétons et cyclistes au carrefour des rues J. Fostier et A. France

Lors du Comité de quartier du 17 décembre 2014, Mr LONGIN avait évoqué la construction d'un mur qui empiétait sur le domaine public et réduisait l'accès à la venelle entre la rue A. France et celle des Bleuets.

Mr RABARY, Maire honoraire de Ronchin, a interpellé Mr LECLERCQ par mail, sur divers points concernant le carrefour des rues J. Fostier et A. France. Mr LECLERCQ donne la parole à Mr RABARY afin qu'il puisse les exposer lors de ce comité de quartier.

Mr RABARY souhaite informer l'assemblée et les riverains du passage à niveau, qu'une procédure juridique est en cours concernant les infractions aux règles d'urbanisme, à propos des 4 maisons construites rue A. France.

Pour information: *En date du 11 février 2015, un courrier (annexe 2) de Monsieur le maire est adressé aux riverains des quatre maisons construites rue A. France. Il nous informe que les constructions réalisées ne sont pas conformes au permis de construire, les services techniques et la police municipale sont intervenus quotidiennement pour mettre en demeure le propriétaire. Une procédure auprès du tribunal administratif est en cours au vu des nombreux manquements aux règles d'urbanisme, constatés.*

Mr RABARY indique qu'il interpellera l'administration fiscale sur les suites données aux recouvrements des taxes, dans la mesure où tous ces bâtiments sont occupés.

Enfin, l'alimentation électrique relie ces habitations à un « compteur chantier » par un fil souple passant sur l'espace public. Cette installation est-elle conforme ?

Mr RABARY interpelle le comité de quartier sur les actions à faire pour sécuriser cet endroit.

- La ville et surtout la Métropole Européenne Lilloise (MEL) doivent savoir que la circulation est régulièrement interrompue dans la rue A. France, en particulier de la rue Notre Dame au quartier des Fleurs.

Les stationnements intempestifs sur les trottoirs et sur le contre sens cycliste sont inadmissibles à cet endroit.

Les jeunes fréquentant le collège à proximité, les personnes en fauteuil roulant, les enfants en poussette, sont dans l'obligation de passer sur la route, leur sécurité n'est pas assurée.

La police municipale passe et verbalise régulièrement mais elle ne peut être là en permanence.

- Ce passage à niveau est très dangereux.

Depuis l'occupation des 4 maisons on a frôlé la catastrophe avec une circulation réduite parfois à une seule voie, véhicules bloqués sur les voies....

La MEL doit entièrement sécuriser ces lieux en complétant le barriérage déjà effectué par la ville et la pose de plots le long du contre sens cycliste.

- Pour finir, Mr RABARY pose la question de la pertinence du maintien de la benne de récupération papier à cet endroit. L'UFR STAPS (université Lille 2) étant à proximité, une station V'Lille aurait toute son utilité à cet emplacement.

Mr AYAD, Conseiller municipal chargé du jumelage et des relations internationales, intervient dans le cadre de la mission qui lui est confiée sur les déplacements doux (cycles et piétons). Mr AYAD prend bonne note de cette proposition. Cet emplacement ne fait pas partie des sites repérés pour l'accueil

	d'une future station V'Lille mais cette possibilité sera étudiée.
6	<p><u>Vitesse excessive rue Chaland :</u></p> <p>Mr JANNIN expose la situation de la rue Chaland. D'une longueur de 900 mètres cette rue est peu habitée mais très fréquentée par les véhicules, notamment ceux qui vont et viennent des sociétés installées dans la rue, et qui roulent souvent beaucoup plus vite que la vitesse autorisée. <i>[Bien que limitée à 50 km/h, les véhicules y roulent vite.]</i></p> <p>Les accidents y sont fréquents. Dernièrement une voiture a percuté une maison, occasionnant de sérieux dégâts matériels et psychologiques.</p> <p>De plus, les places de stationnement sont situées du côté de la rue où il n'y a pas d'habitation.</p> <p>Nous proposons d'étudier la possibilité de mettre les places de stationnement du côté des maisons. D'une part, les habitants n'auront plus à traverser la rue à chaque fois qu'ils utilisent leur voiture, d'autre part, les véhicules en stationnement seraient une protection pour les piétons et les maisons.</p> <p>Une solution doit également être trouvée pour limiter la vitesse des véhicules. Un stop est actuellement positionné à mi-parcours, il n'est pas souvent respecté.</p>
7	<p>Question - intervention du public :</p> <p>Mme HUC, Conseillère municipale chargée des commerçants artisans et professions libérales, propose au comité de quartier du Petit Ronchin d'organiser un marché nocturne fin mai dans le cadre de la semaine internationale des marchés.</p>
8	<p>Question - intervention du public :</p> <p>Depuis la fermeture de la boulangerie LEGROS située à l'angle des rues A. France et du Commerce, il faut se rendre rue J. Jaurès pour trouver la boulangerie la plus proche.</p> <p>Est-il envisageable que le comité de quartier prenne contact avec les propriétaires du café Le Longchamps afin de leur suggérer la mise en place d'un dépôt de pain dans leur commerce ?</p>
9	<p>Question - intervention du public :</p> <p>Deux propriétaires de la rue Notre Dame font part de leur problématique: un quartenaire de propriétaires des rues Notre Dame et L. Montois ont une servitude qui leur permet l'accès à leur garage. Cette servitude donne sur la rue A. France et nécessite d'être entretenue.</p> <p>Le comité de quartier peut-il les aider à impulser une médiation entre les riverains afin de gérer la remise en état de leur servitude puis de son entretien ?</p> <p>Les services techniques de la ville peuvent-ils donner un avis technique sur la remise en état de cette servitude ?</p>
10	<p>Infos diverses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme JANOT et Mme DELAMARRE ne souhaite plus faire partie du comité de quartier - M ANQUEZ souhaite se mettre en retrait du comité de quartier